

— Politique pour un —
MILIEU ÉDUCATIF
- favorable à la -
SAINÉ
ALIMENTATION



Adopté par le conseil d'administration le 13 novembre 2018
Révisée par le conseil d'administration le 19 mars 2024

Table des matières

Introduction.....	4
Objectifs de la politique.....	5
Objectif général de la politique	5
Objectifs spécifiques de la politique	5
Rôles et responsabilités.....	6
Le conseil d'administration	6
Les gestionnaires	6
Le responsable de l'alimentation.....	7
Le personnel éducateur	8
Les parents	9
Alimentation des poupons (0 à 18 mois).....	10
L'introduction des aliments complémentaires	11
Les bonnes pratiques au quotidien	11
Contexte des repas et de découverte des aliments.....	12
Offre alimentaire pour les enfants de 18 mois à 5 ans.....	13
Les collations	13
Les desserts	13
Une alimentation assurant la santé et la sécurité.....	14
La prévention, une responsabilité partagée	14
Les parents	15
La direction	15
Le personnel éducateur	15
Le responsable de l'alimentation.....	16
Les restrictions alimentaires	17
Les évènements spéciaux	17

Introduction



Les cinq premières années de vie représentent une période cruciale pour le développement global des enfants

L'alimentation est un besoin essentiel à la vie et va bien au-delà du simple fait de se nourrir. Elle touche toutes les dimensions du développement de l'enfant. Notre centre de la petite enfance (ci-après « CPE »), dont la mission fondamentale vise à favoriser le développement global et harmonieux des enfants de 0 à 5 ans, doit non seulement répondre à leurs besoins physiologiques, mais aussi les guider dans l'apprentissage d'une saine alimentation et de bonnes habitudes de vie.

Le CPE Mamie Soleil accorde une place importante à ce volet du développement de l'enfant. Nous désirons permettre à l'enfant de développer une saine attitude positive et agréable face à l'alimentation.

Notre centre reconnaît le parent comme premier éducateur de son enfant. Par conséquent, la collaboration avec le parent constitue un facteur déterminant qui contribue certainement à guider l'enfant vers des choix sains, à lui en faire prendre conscience et à le soutenir dans cette démarche, laquelle saura influencer positivement son avenir.

La présente politique s'appuie sur les objectifs des services de garde éducatifs (ci-après « SGÉ ») qui visent, entres autres, à assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants en offrant un environnement favorable aux saines habitudes de vie et en proposant un milieu propre à stimuler leur développement sur tous les plans. Notons qu'elle est aussi en cohérence avec :

- » Les fondements et principes du programme éducatif **Accueillir la petite enfance** qui vise à soutenir des pratiques éducatives de qualité dans les SGÉ.
- » Le cadre de référence **Gazelle et Potiron** qui vise la création d'environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance.
- » **ARCPÉL**, Politique alimentaire à l'intention des centres de la petite enfance et autres services de garde éducatifs.

Objectifs de la politique



Objectif général de la politique

Offrir des services alimentaires de qualité, de manière à affirmer, tant à l'interne qu'à l'externe, la mission éducative et le rôle actif du CPE dans le développement et la promotion de saines habitudes chez les enfants de 0 à 5 ans.

Objectifs spécifiques de la politique

L'adoption de la politique pour un milieu éducatif favorable à la saine alimentation permet d'atteindre les objectifs suivants :

- » Fournir un outil permettant d'encadrer l'offre alimentaire de manière à respecter les fondements et principes nutritionnels essentiels à une bonne qualité de vie.
- » Définir, en se basant sur les recommandations canadiennes en nutrition, les exigences qualitatives et quantitatives relatives à l'alimentation en centre de la petite enfance.
- » Uniformiser les procédures préventives d'hygiène et de santé à l'égard de la pratique alimentaire.
- » Déterminer les rôles et responsabilités des divers intervenants au centre de la petite enfance à l'égard de l'organisation et de la gestion du volet alimentation.
- » Promouvoir l'action pédagogique et les attitudes positives qui favorisent l'apprentissage de saines habitudes alimentaires.

Rôles et responsabilités

Afin de s'assurer que l'environnement éducatif soit favorable à la saine alimentation et réponde aux besoins des enfants, il va de soi que l'engagement de tous est primordiale. Qu'il s'agisse des membres du conseil d'administration, des gestionnaires, du personnel éducateur, des responsables de l'alimentation ou des parents, chacun joue un rôle fondamental et interrelié dans la création de cet environnement favorable. Certes, l'adhésion de tous à la politique représente la clé de la réussite.

Le conseil d'administration

Son rôle

Le conseil d'administration définit les orientations et les objectifs du service alimentaire et statue sur l'adoption d'une politique interne.

Ses responsabilités

- » Convient des orientations et appuie la direction dans sa démarche pour créer un milieu éducatif favorable à la saine alimentation.
- » Adopte la politique.
- » Favorise les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.
- » Valorise les changements survenus.
- » Veille à assurer la pérennité de la politique.

Les gestionnaires

Leur rôle

La direction assure la planification, le contrôle, la coordination et la mobilisation à l'égard de l'implantation, de l'application et de la pérennité de la politique alimentaire. Le rôle de la direction représente le point d'ancrage de l'organisation alimentaire et le lien entre tous les intervenants.

Leurs responsabilités :

- » Assurent la mobilisation de chacun quant à l'importance de créer un milieu éducatif favorable à la saine alimentation au service de garde.
- » Assurent l'adhésion de chacun à la politique.
- » Diffusent la politique auprès des parents et les informent des changements en cours et à venir.
- » Communiquent au personnel éducateur et au responsable de l'alimentation les renseignements relatifs aux besoins alimentaires spécifiques de chaque enfant, lesquels ont été recueillis auprès de ses parents.

Rôles et responsabilités

- » S'assurent que le personnel éducateur et le responsable de l'alimentation disposent des outils, des ressources et du temps nécessaire pour effectuer les tâches relatives aux orientations de cette politique, cela dans les limites du budget disponible.
- » Encouragent, par des moyens concrets, les employées à participer à de la formation continue ou à des ateliers portant sur l'alimentation et les soutiennent dans leurs démarches de recherche d'informations sur le sujet.
- » Mettent en place, au besoin, des mécanismes qui favorisent le suivi et la pérennité de la politique alimentaire (rencontres décisionnelles avec le responsable de l'alimentation, réunions d'équipe, etc.).

Le responsable de l'alimentation

Son rôle

Le responsable de l'alimentation est le premier répondant de la politique et le centre de l'offre alimentaire. Il prépare les repas et les collations selon les quantités recommandées en ayant le souci de la variété, de la qualité nutritive, du bon goût et de l'apparence.

Il assure la sécurité alimentaire en tout temps par le respect des règles d'hygiène, de salubrité, de conservation et d'entreposage des aliments et en offrant la nourriture adéquate aux enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires.

Enfin, il agit à titre de personne de référence en ce qui concerne les questions alimentaires d'ordre général de la part du personnel. Il peut être appelé à répondre aux questions des parents et des enfants portant sur l'alimentation offerte au CPE ou sur des notions de nutrition. Il dirige les parents vers le personnel éducateur pour toute question spécifique liée à leur enfant.

Ses responsabilités

- » Présente une offre alimentaire nutritive, variée, colorée et savoureuse qui répond aux besoins spécifiques des enfants, et ce, conformément aux énoncés de cette politique.
- » Offre une alimentation assurant la santé et la sécurité (allergies, étouffement, toxi-infection alimentaire, etc).
- » Contribue activement à l'éveil au goût par la qualité et la variété des aliments qu'elle présente aux enfants.
- » Collabore avec le personnel éducateur afin que chaque enfant bénéficie d'un contexte propice pour découvrir les aliments et développer ses préférences, et ce, à son propre rythme.
- » Propose des menus saisonniers et cycliques qui respectent le **Guide alimentaire canadien**. Cette structure permet de favoriser la diversité alimentaire, de s'adapter à la température saisonnière et de refléter la disponibilité des récoltes.
- » S'assure que tous les aliments servis soient conformes aux exigences quantitatives et qualitatives décrites dans cette politique et qu'ils soient préparés et distribués selon les règles sanitaires établies.
- » S'assure de respecter les exigences relatives à l'hygiène, l'entretien, la conservation et l'entreposage des aliments.

Rôles et responsabilités

- » Applique des méthodes de travail et des outils qui favorisent une bonne utilisation des ressources financières consenties pour produire une quantité suffisante, sans produire trop de surplus.
- » Privilégie l'achat d'aliments de valeur nutritive élevée, locaux et responsables.
- » Effectue, au moment requis, les mises à jour des fiches d'identification concernant les enfants présentant des problèmes de santé, des allergies alimentaires, ou encore ayant des restrictions alimentaires.
- » Affiche le menu et avise le personnel et les parents lorsqu'un changement survient.
- » Conseille ou informe le personnel sur des questions liées à l'alimentation.

Le personnel éducateur

Son rôle

Le personnel éducateur porte la responsabilité globale de l'enfant, puisqu'il lui est confié en premier lieu. Il constitue le premier intervenant en lien direct avec l'enfant et le parent. Il joue un rôle déterminant, à commencer par celui de modèle, puisqu'au-delà de la présentation des aliments, une attitude positive, une ouverture d'esprit et le maintien d'une ambiance agréable autour de la table influenceront grandement l'enfant dans son apprentissage de saines habitudes alimentaires.

De plus, en développant des activités interactives qui favorisent la découverte d'aliments sains et nutritifs, il contribue à faire de la saine alimentation une expérience enrichissante et positive au quotidien.

Ses responsabilités

- » Éveille la curiosité et suscite l'ouverture des enfants à l'égard des aliments sains en ayant recours à des chansons, des histoires et en donnant de l'information pertinente sur ces aliments, comme leur valeur nutritive, afin de les rendre amusants et intéressants;
- » Prévoit à sa programmation, tout au long de l'année, des activités touchant la saine alimentation.
- » Communique efficacement avec les parents sur l'expérience vécue ainsi que sur la nature et la quantité d'aliments consommés par l'enfant durant la journée.
- » Utilise les termes exacts pour identifier les aliments ou les ingrédients d'un menu.
- » Prend les précautions nécessaires lors de la manipulation des aliments pour assurer la sécurité alimentaire, autant en ce qui concerne les allergies que les intolérances.
- » Respecte les règles d'hygiène lors de la manipulation des aliments.
- » Favorise une ambiance détendue et agréable autour de la table.
- » Adopte un style démocratique qui, non seulement permet à l'enfant d'effectuer ses propres choix, mais l'encourage à le faire.
- » Aide l'enfant à reconnaître sa faim ou sa satiété.
- » Invite et encourage l'enfant à goûter tous les aliments, sans toutefois le forcer. Évite de faire des commentaires négatifs ou des reproches.

Rôles et responsabilités

- » N'utilise, à aucune occasion, les aliments en guise de récompense ou de punition ou encore comme poids de négociation. Le dessert complète le repas et est donc toujours offert à l'enfant.
- » S'abstient de consommer un repas différent en présence des enfants.
- » Profite des occasions de formation qui lui sont offertes en matière d'alimentation et est actif dans sa recherche d'informations sur la nutrition et les aliments afin d'enrichir les discussions et les activités.
- » Met en place des thématiques et du matériel éducatif pour sensibiliser les enfants à l'importance de poser des actions favorisant une alimentation responsable.
- » Communique et collabore avec la responsable de l'alimentation relativement aux besoins alimentaires des enfants.
- » Participe aux échanges, aux travaux de réflexion et de consultation sur la dimension alimentaire.
- » Respecte les ententes d'accommodement prises entre le CPE et les parents relativement aux restrictions alimentaires.

Les parents

- » Sont les premiers éducateurs de leur enfant et les premiers à intervenir en matière d'alimentation.
- » Collaborent avec le service de garde pour assurer un suivi des habitudes alimentaires et des besoins spécifiques de leur enfant.
- » S'assurent d'effectuer les suivis lorsque des changements surviennent en matière d'intolérance ou d'allergies alimentaires.



Alimentation des poupons (0 à 18 mois)

En offrant un environnement favorable à l'allaitement et à l'utilisation du lait maternel, le SGÉ peut avoir une influence positive sur la poursuite de l'allaitement, même après le retour au travail de la mère. Ainsi, les parents qui le désirent peuvent suivre les recommandations des experts en la matière qui le recommandent de manière exclusive de la naissance à l'âge de 6 mois et prône sa poursuite jusqu'à 2 ans.

Pendant la première année de vie, le lait maternel ou les préparations commerciales pour nourrissons constituent l'aliment de base du poupon. Vers l'âge de 6 mois, l'introduction des aliments vient compléter son alimentation sans toutefois remplacer le lait. Le rôle d'introduire de nouveaux aliments revient aux parents.

L'étape d'introduction des aliments, en plus d'être essentielle pour satisfaire les besoins nutritionnels grandissants du nourrisson, contribue grandement à divers apprentissages, notamment la découverte des aliments. Les repas et collations sont des moments privilégiés pour développer son autonomie et son sentiment de compétence. Respecter le rythme et répondre aux besoins de chaque enfant demande beaucoup de souplesse, particulièrement à la pouponnière. Néanmoins, le fait de laisser un poupon explorer les aliments avec les doigts, puis avec la cuillère est indispensable pour favoriser le développement de ses habiletés motrices, de son autonomie et de son sentiment de fierté. Il contribue aussi à la découverte des aliments.

Guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans

Le service de garde s'appuie sur le guide **Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans**. Ce dernier présente les pratiques à privilégier concernant l'allaitement, la manipulation du lait maternel et des préparations commerciales pour nourrissons, les méthodes de nettoyage et de désinfection des biberons et des tétines ainsi que les plus récentes recommandations en matière d'introduction des aliments.

Apprendre à manger représente une transition importante dans la vie d'un enfant. Cet apprentissage, qui touche tous les aspects du développement, se révèle donc une expérience en soi qui inclut le plaisir de porter des aliments à sa bouche et de les découvrir.

Alimentation des poupons (0 à 18 mois)

L'introduction des aliments complémentaires

À la pouponnière, le rythme de l'enfant est respecté et l'introduction des aliments complémentaires se déroule en étroite collaboration entre le parent et l'éducatrice.

Le parent sera encouragé à remplir une fiche de communication afin d'informer le personnel de la pouponnière au fur et à mesure que des nouveaux aliments sont intégrés dans l'alimentation de son enfant. Cette fiche contient des suggestions provenant du guide **Mieux vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans**, dont le parent pourra tenir compte, s'il le désire.

Étant donné les risques d'allergies alimentaires précoces, aucun aliment qui n'ait d'abord été intégré par le parent ne sera offert au poupon. Le parent doit fournir les purées pendant la période de l'introduction des différents aliments dans le régime du nourrisson. Dès que l'enfant aura intégré tous les aliments, le CPE fournira les repas complets selon la texture nécessaire à son développement.

Les bonnes pratiques au quotidien

Les quelques principes suivants sont appliqués par les membres du personnel éducateur en pouponnière :

- » Lorsque le poupon commence à manger les aliments complémentaires, le personnel le nourrit à la cuillère. Dès qu'il démontre la volonté de saisir les petits morceaux avec ses mains ou avec la cuillère, le personnel encourage ses pas vers la découverte et l'autonomie et le supporte dans cet apprentissage.
- » Le poupon peut avoir un appétit variable d'un jour à l'autre. Le personnel respecte l'appétit de l'enfant en étant attentif aux signes de faim ou de satisfaction.
- » Lorsque de l'eau est donnée au nourrisson de moins de 4 mois ou utilisée dans l'alimentation, elle est toujours bouillie pendant au moins deux minutes à gros bouillons, et ce, qu'elle soit traitée, de l'aqueduc ou embouteillée.
- » Le miel pasteurisé ou non ne sera pas offert avant l'âge de 12 mois, que ce soit seul ou ajouté à une recette.
- » Mis à part l'eau et le lait, les breuvages seront offerts à l'enfant dans un gobelet à bec et non dans un biberon. Tout breuvage, même au gobelet, n'est jamais laissé à l'enfant sur une longue période de temps.
- » Les boires sont toujours effectués sous surveillance constante du personnel. Aucun breuvage ni aucun aliment n'est donné à l'enfant lorsqu'il est en position couchée.
- » Les boires sont toujours donnés par l'adulte au nourrisson, et ce, jusqu'à ce que ce dernier ait la capacité de tenir et de manipuler lui-même le biberon.

Contexte des repas et de découverte des aliments

Une saine alimentation va bien au-delà du contenu de l'assiette! Elle comporte également d'autres dimensions, notamment socioculturelles. Une ambiance agréable au moment des repas, le plaisir associé aux échanges avec les pairs, la joie de déguster des aliments savoureux, un contexte favorable à la découverte des aliments sont tous des exemples d'expériences positives contribuant à la création d'un environnement favorable à la saine alimentation au service de garde.

Il va de soi que le personnel éducateur joue un rôle primordial dans l'accompagnement de chacun des enfants afin qu'il développe de saines habitudes alimentaires, qu'il ait du plaisir à manger sainement et qu'il ait une image positive de son corps, soit une appréciation de celui-ci à sa juste valeur. Ainsi, le service de garde porte attention autant au contenu de l'assiette qu'aux stratégies éducatives et à l'attitude du personnel éducateur au moment des repas et des collations.

Lors des repas et des collations, le service de garde préconise le style d'intervention démocratique en misant sur le partage des responsabilités qui implique de laisser l'enfant déterminer la quantité d'aliments qu'il mangera, selon son appétit et ses préférences du moment. La faim d'un enfant peut varier grandement d'une journée à l'autre et au cours d'une même journée selon sa croissance, son degré d'activité physique, la quantité et la qualité des aliments ingérés préalablement et de multiples autres facteurs. L'enfant est, de ce fait, le mieux placé pour déterminer la quantité d'aliments nécessaire pour répondre à ses besoins uniques et le personnel éducateur est appelé à le soutenir dans cette décision.

L'heure des repas et des collations, où le plaisir de bien manger et celui de partager un bon repas prédominent, constitue un contexte propice au développement social et représente une occasion d'apprentissages divers. Ainsi, une attention particulière est portée à réunir toutes les conditions favorables, de sorte à créer une ambiance agréable respectant l'unicité de chaque enfant.

Certains enfants en bas âge acceptent aisément de goûter à de nouveaux aliments, mais pour plusieurs, cela représente un réel défi. En effet, la plupart traversent une étape tout à fait normale du processus du développement du goût : la néophobie alimentaire ou peur envers la nouveauté alimentaire. Or, le service de garde représente un milieu propice à la découverte et la familiarisation avec les aliments, du fait de l'influence des pairs ainsi que l'enthousiasme et l'attitude positive du personnel éducateur quant aux aliments présentés.

Offre alimentaire pour les enfants de 18 mois à 5 ans

L'alimentation représente un élément de premier ordre dans le développement global de l'enfant. Les notions de qualité et de quantité en sont des facteurs clés. Le service de garde s'appuie sur les recommandations **du Guide alimentaire canadien** pour déterminer son offre alimentaire. En effet, chacun des groupes (légumes et fruits, produits céréaliers, lait et substituts, viandes et substituts) apporte des éléments nutritifs spécifiques, tous essentiels au développement et à la croissance des enfants. Il se réfère également au cadre de référence Gazelle et Potiron qui précise les éléments déterminant une offre alimentaire de qualité, en quantité adéquate pour les enfants de 0 à 5 ans et ce, en accord avec la Vision de la saine alimentation du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). Ainsi, le service de garde favorise la santé des enfants et fait la promotion de l'importance de manger sainement sur une base quotidienne.

De façon générale, les enfants consomment un repas et deux collations pendant leur journée au service de garde, ce qui correspond à environ la moitié de leurs besoins nutritionnels quotidiens. En se référant aux portions de référence du Guide alimentaire canadien et en considérant le concept de l'assiette équilibrée, le service de garde s'assure de produire des aliments en quantité suffisante pour répondre à ses besoins. Ayant de petits estomacs, les enfants peuvent difficilement combler tous leurs besoins uniquement par les repas. La répartition de l'offre alimentaire au cours de la journée, par l'ajout de deux collations leur offre autant d'occasions de combler leurs besoins.

Les collations

Une collation saine contribue à combler les besoins énergétiques des enfants. Étant servie au moins deux heures avant le repas, elle vient compléter le repas précédent et non remplacer le suivant.

- » Deux collations nutritives sont servies quotidiennement à chaque enfant;
- » Les collations sont composées d'au moins deux des quatre groupes recommandés par le Guide alimentaire canadien.

Les desserts

Les enfants exposés à des aliments nutritifs en guise de dessert (yogourt, fruit, galette à l'avoine, etc.) ont plus de chances de construire une représentation positive de la saine alimentation, en harmonie avec le plaisir partagé avec les autres. C'est pourquoi, au même titre que les repas et les collations, les desserts offerts doivent être nutritifs. Le dessert étant proposé au menu, il devrait toujours être offert et servi aux enfants, au même titre que les autres aliments car il permet de compléter le repas principal.

Une alimentation assurant la santé et la sécurité

De plus en plus d'enfants souffrent d'allergies alimentaires. La vigilance constante de la part du personnel éducateur et de la responsable de l'alimentation de même qu'une communication efficace avec les parents sont essentielles pour assurer la santé et la sécurité des enfants. D'ailleurs, « *Le prestataire de services de garde doit suivre les directives écrites du parent quant aux repas et collations à fournir à son enfant si celui-ci est astreint à une diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec ou par une infirmière praticienne spécialisée.*¹ ».

Les jeunes enfants ont un système immunitaire en plein développement, ce qui les rend plus vulnérables aux contaminants pouvant être présents dans les aliments. C'est pourquoi ceux qui leur sont servis doivent être manipulés avec soin afin d'éviter les risques de toxi-infection alimentaire. En ce sens, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) réglemente la formation en hygiène et salubrité alimentaires et la rend obligatoire pour tout établissement qui prépare des aliments, incluant les services de garde².

L'absence de dents et le manque de force de la mâchoire font que l'enfant ne possède pas toujours la capacité nécessaire pour bien broyer et réduire les aliments en petits morceaux avant de les avaler. Ainsi, certains aliments sont offerts adéquatement aux enfants de moins de 4 ans pour ne pas présenter de risque d'étouffement.

La prévention, une responsabilité partagée

L'intolérance comme l'allergie requièrent un avis médical. En ce qui concerne les mesures de prévention pour les enfants à risque, c'est-à-dire dont certains membres de la famille immédiate (père, mère ou frère, sœur) présentent des allergies, le CPE Mamie Soleil respectera les recommandations écrites et signées du professionnel de la santé (allergologue ou autre).

Les mêmes mesures de prévention sont appliquées dans les deux cas, bien que les symptômes, le traitement et les conséquences diffèrent. Il importe donc, pour la sécurité de tous, que les membres du personnel apprennent à reconnaître les différents symptômes, puissent identifier les allergènes et soient aptes à prendre les mesures qui s'imposent en cas de réaction allergique ou de choc anaphylactique.

Le CPE a l'obligation et la responsabilité de proposer un menu adapté pour tout ce qui concerne les allergies et intolérances alimentaires. **Par conséquent, il est interdit aux parents d'apporter toute nourriture de la maison.**

¹ [Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, article 111](#)

² [Formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaire](#)

Une alimentation assurant la santé et la sécurité

Les parents

Lors de l'inscription de l'enfant ou de l'apparition d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire, **le parent doit** :

- » Aviser le personnel et transmettre les informations sur l'allergie ou l'intolérance de l'enfant.
- » Fournir les médicaments d'urgence (auto-injecteur d'épinéphrine), ainsi que la prescription relative à l'administration de ce médicament signée par un membre du Collège des médecins (les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette du médicament prescrit font foi de l'autorisation du médecin).
- » Fournir, dans le cas de mesures préventives pour les enfants à risque (présence d'allergie dans la famille immédiate), la prescription préventive écrite et signée par un professionnel de la santé.
- » Transmettre au personnel tout changement concernant l'allergie ou l'intolérance.
- » Signer le formulaire d'autorisation permettant au personnel du CPE d'administrer l'auto-injecteur en cas de besoin.
- » Signer le formulaire d'autorisation permettant au CPE de mettre en évidence la fiche d'identification dans le local fréquenté par l'enfant lors de la prise de repas et de collations, de même que dans la cuisine.

La direction

La direction s'assure :

- » Que le dossier de l'enfant contienne toutes les informations et autorisations nécessaires; que les mises à jour y soient effectuées et reportées sur les fiches d'identification présentes dans les différents locaux.
- » Que l'information sur les mises à jour soit transmise à la responsable de l'alimentation ainsi qu'aux membres du personnel appelés à travailler auprès des enfants, y compris le personnel remplaçant.
- » Que tout le personnel, incluant les remplaçantes, possède par le biais de la formation continue et de l'information provenant des associations spécialisées, les connaissances relatives aux allergies : symptômes, contamination par les allergènes, utilisation de l'auto-injecteur d'épinéphrine.
- » Que les informations et les publications récentes disponibles sur le sujet soient remises au personnel.

Le personnel éducateur

- » Veille à ce que l'enfant présentant une ou des allergies ne soit pas en contact avec les matières allergènes.
- » Assure une communication efficace et une bonne collaboration avec la responsable de l'alimentation afin de prévenir tout risque d'erreur à l'égard des allergies et des intolérances alimentaires.
- » S'assure d'expliquer l'allergie ou l'intolérance aux autres enfants de son groupe dans le but de les sensibiliser, tout en prenant soin que l'enfant allergique ne soit pas exclu ou étiqueté.

Une alimentation assurant la santé et la sécurité

- » Voit à ce que le lavage de la bouche et des mains après les repas soit respecté.
- » S'assure que les vêtements souillés de nourriture soient remplacés.
- » Apprend aux enfants à ne pas échanger : les ustensiles, la vaisselle ou les aliments. Dans de tels cas, peu importe s'il y a présence ou non d'allergie ou d'intolérance, les objets ou les aliments sont retirés et remplacés.
- » S'assure de bien nettoyer les tables et de retirer toute trace d'aliments sur le sol et sur les chaises après les repas.
- » Manipule avec attention les repas destinés aux enfants présentant des allergies afin d'éviter toute contamination avec les autres aliments.
- » Prend soin de vérifier s'il y a présence d'allergies ou d'intolérances avant d'utiliser des aliments pour le bricolage ou lors d'une activité culinaire.
- » Assure une vigilance accrue lors d'activités spéciales ou de sorties et se tient prêt à intervenir rapidement au besoin.
- » Informe systématiquement toute personne qui assure son remplacement ou une assistance auprès de son groupe, qu'il s'agisse d'un membre du personnel ou d'un bénévole, de la présence d'enfants ayant une allergie ou une intolérance.
- » Range les médicaments d'urgence (auto-injecteur d'épinéphrine) dans un endroit facilement et rapidement accessible, et ce, en tout temps. Notez que les autres médicaments, comme les antihistaminiques (par exemple : Benadryl), ne sont pas considérés comme des médicaments d'urgence et doivent donc être rangés sous clés.
- » Apporte les médicaments d'urgence lors des sorties.

Le responsable de l'alimentation

- » Offre des repas sécuritaires aux enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires.
- » Lors de la préparation des repas, adapte ses méthodes de travail pour exclure tout risque de contamination de la nourriture destinée aux enfants pour lesquels certains aliments représentent un danger.
- » Utilise des moyens efficaces pour isoler les repas destinés aux enfants présentant des allergies ou des intolérances lors du transport des repas vers les locaux, afin d'éviter toute possibilité de contamination avec les autres aliments.
- » Communique efficacement et collabore avec le personnel éducateur afin de prévenir tout risque d'exposition des enfants présentant une ou des allergies aux aliments allergènes.
- » S'assure que ses connaissances en matière d'allergies et d'intolérances alimentaires soient à jour.

Une alimentation assurant la santé et la sécurité

Les restrictions alimentaires

En tant qu'établissement de services à la famille, le CPE est sensible aux différences de culture et de religion de sa clientèle. Cette politique alimentaire prévoit une option d'accommodement qui pourra être proposée aux parents tout en tenant compte des limites pouvant être rencontrées dans la pratique pour le CPE.

Les CPE doivent également respecter la Charte des droits et libertés de la personne et donc éviter toute forme de discrimination.

Le CPE s'engage à :

- » Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants dont il a la garde.
- » Fournir aux enfants des repas et des collations qui sont équilibrés et conformes au **Guide alimentaire canadien**.
- » Évaluer toutes les possibilités raisonnables afin de proposer un accommodement qui conviendra le mieux à chaque cas d'espèce; cela sur demande écrite à la direction de la part du parent souhaitant qu'un aliment figurant au menu ne soit pas servi à son enfant.

Le CPE privilégie la solution suivante :

Pour toute demande non médicale de **restriction** alimentaire, les parents devront mentionner **spécifiquement**, par écrit dans la fiche de l'enfant, la ou les restrictions. À ce moment, l'aliment en question sera simplement retiré et tous les autres aliments du repas seront servis en plus grande quantité.

Les évènements spéciaux

Pour leur caractère unique et exceptionnel, les fêtes comme l'Halloween, la Saint-Valentin ou autres, les événements spéciaux tels qu'un spectacle de fin d'année ou une inauguration, font l'objet d'une exclusion. Bien que les repas et collations servis lors de ces journées doivent respecter les orientations de la présente politique, il se peut que des aliments non recommandés par le **Guide alimentaire** s'ajoutent au menu habituel. Cela se fera de façon parcimonieuse et en petite quantité.

L'éducatrice et la gestionnaire verront à souligner l'anniversaire de l'enfant en préconisant des activités spéciales, alimentaires ou non, en lien avec le programme éducatif



À nos marmites : 1, 2, 3... Santé!



Ce document est une initiative du Réseau des services à la petite enfance de l'Est-du-Québec (Respeq) dans le cadre du projet À nos marmites : 1,2,3... Santé!, intégré à la démarche COSMOSS. Il a été réalisé avec la collaboration de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQOCPE) dans le cadre du projet Petite enfance, grande forme. Petite enfance, grande forme est un projet coordonné par l'AQOCPE et déployé par les regroupements de centres de la petite enfance (RCPE).

(2015)



Les projets À nos Marmites : 1,2,3... Santé! et Petite enfance Grande forme ont été rendus possibles grâce au soutien et à l'appui financier de Québec en Forme.